

4. Auto vérification

Avant de signer et de remettre votre demande, assurez-vous qu'elle répond aux conditions d'admissibilité et que tous les documents requis sont présents :

Conditions d'admissibilité :

- La rive est située sur un terrain où est construit un bâtiment résidentiel;
- Au moment de la demande, la rive est végétalisée sur moins de 100 % de la surface normalement requise en vertu du règlement de zonage 902-01-2015;
- Au moment de la demande, la propriété visée ne fait pas déjà l'objet de procédures en lien avec une contravention aux dispositions relatives aux constructions, ouvrages et travaux sur les rives d'un lac ou d'un cours d'eau de la réglementation d'urbanisme en vigueur;
- La propriété visée par une demande d'admissibilité au programme doit être exempte de toutes formes d'arrangements de taxes et de droits de mutation et n'être l'objet d'aucune créance, facture ou réclamation de toute nature envers la Municipalité;
- La propriété ne doit pas appartenir à un organisme public ou gouvernemental, à une coopérative d'habitations ou à un organisme à but non lucratif qui reçoit une aide gouvernementale pour pallier son déficit d'exploitation, ni être un lieu de culte.

Documents requis :

- Veuillez vous référer à la liste de la section 6.

Date limite pour soumettre une demande : le 20 août 2019.

5. Signature du propriétaire ou de son mandataire

Nom en lettres moulées	Signature	Date

6. Section réservée à l'administration

Documents reçus :

- Le présent formulaire de demande de subvention dûment complété et signé par le propriétaire ou son mandataire, le cas échéant;
- Dans le cas où le propriétaire en titre est une corporation ou une société, une procuration ou une résolution, autorisant le requérant à déposer la demande;
- Formulaire de demande de permis dûment complété et signé par le propriétaire ou son mandataire, le cas échéant;
- Le paiement du tarif applicable pour le certificat d'autorisation requis;
- Un plan de végétalisation réalisé par un professionnel compétent en la matière, indiquant :
 - Les limites du terrain, de la rive et de tout remblai ou déblai;
 - La localisation des bâtiments et ouvrages existants, le cas échéant;
 - La pente de la rive et, le cas échéant, la position et la hauteur du talus;
- Une liste des espèces végétales indigènes qui seront plantées;
- Le plan de contrôle de l'érosion et des sédiments dûment rempli;
- L'échéancier de réalisation.

Demande reçue le :

Par :

